

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 OCTOBRE 2018,
À 20 H À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU
6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : Mmes. Debbie Deslauriers, mairesse
Joëlle Derulle, conseillère
MM Julien Milot, conseiller
Nicolas Girard, conseiller
Gilles Godbout, conseiller
Benoît Pouliot, conseiller
Bruno Gosselin, conseiller

ABSENTS:

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2018
4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
5. Rapport des membres du conseil et de la mairesse
6. Résolution: Panneaux d'affichage des rues
7. Résolution : État des trottoirs
8. Avis de motion : Règlement sur la gestion contractuelle
9. Comptes à payer
10. Correspondance
11. Présentation - Projet-presbytère
12. Période de questions
13. Clôture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION
NO : 1233-18**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION
NO : 1234-18**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2018**

Il est **proposé** par Nicolas Girard, **appuyé** par Julien Milot et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le **10 septembre**, tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois de **septembre** 2018 : **13**
Coût des travaux **57 200.00 \$**

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

La mairesse et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

**RÉSOLUTION
NO : 1235-18**

6. PANNEAUX D'AFFICHAGE DES NOMS DE RUES

Il est **proposé** par Nicolas Girard, **appuyé** par Julien Milot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'autoriser l'achat de panneaux d'affichage des noms de rues au montant de 9 000 \$. Ce montant sera pris à même les fonds généraux.

**RÉSOLUTION
NO : 1236-18**

8. ÉTAT DES TROTTOIRS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Laurent a agit à titre de maître d'œuvre dans un projet d'égout collecteur au cœur du village entre 2016 et 2018;

ATTENDU QUE lors des travaux, la chaussée ainsi que les trottoirs ont dû être démantelés puis refaits à neufs;

ATTENDU QUE les trottoirs refaits dans la portion comprise entre l'école de Saint-Laurent et l'extrémité la plus à l'est des travaux sont de bonne qualité et finition;

ATTENDU QUE les trottoirs refaits dans la portion comprise entre l'école de Saint-Laurent et l'extrémité la plus à l'ouest des travaux ont été coulés à l'été 2017 et ont démontré une détérioration de leur surface dès le printemps 2018;

ATTENDU QUE les mêmes formules de béton ont été utilisées pour la partie est et ouest;

ATTENDU QUE le fini de surface ne correspond pas aux critères esthétiques exigés pour un tel ouvrage neuf;

ATTENDU QUE la Municipalité craint pour la détérioration additionnelle desdits trottoirs dans les années subséquentes;

EN CONSÉQUENCE, Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents de demander au MTMDET de réviser son acceptation de travaux et d'exiger une garantie additionnelle de 5 ans de l'entreprise.

9. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur Julien Milot donne avis de motion et dépose un projet de règlement numéro 580-2018 - Règlement sur la gestion contractuelle qui sera adopté lors d'une prochaine séance.

**RÉSOLUTION
NO : 1237-18**

11. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Benoît Pouliot, **appuyé** par Gilles Godbout, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (23 654.38 \$) et autorise le paiement des comptes à payer (647 751.64 \$) totalisant 671 406.02 \$ pour le mois de septembre 2018 et que la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **1237-18**.

Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

12. CORRESPONDANCE

13. PRÉSENTATION - PROJET - PRESBYTÈRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

**RÉSOLUTION
NO : 1238-18**

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h 30.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

DEBBIE DESLAURIERS
MAIRESSE

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

